## SNTRS CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS-

INRP

## En bref...

SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - - Site web : http://www.sntrs.fr

## Numéro 190 du 26 mars 2009

## Communiqué de presse des représentants du personnel au Conseil d'Administration du CNRS du 26 mars 2009

La direction du CNRS a fait savoir aux membres du conseil d'administration qu'elle retirait de l'ordre du jour du CA du 26 mars 2009 le vote concernant la création d'un dixième institut Informatique et celui concernant le projet de contrat Etat-CNRS 2009-2013.

Suite à l'appel des organisations syndicales et des associations, les personnels étaient présents devant la salle du conseil d'administration pour empêcher sa tenue. La direction a maintenu la réunion du CA dans une autre salle du siège du CNRS pour faire adopter la décision modificative du budget permettant le report des crédits 2008. Les représentants du personnel au CA ont refusé de siéger dans ces conditions. Une partie des personnels présents a décidé d'occuper le siège.

Les représentants du personnel au CA rappellent que le texte du projet de contrat Etat-CNRS qui devait être présenté est encore incomplet et qu'aucune des critiques formulées à ce jour par les instances de l'établissement n'a été prise en compte.

Après plus d'un an de préparation de ce texte, c'est une situation inadmissible. Les représentants du personnel dénoncent le mode de rédaction imposé par la tutelle ministérielle : une écriture conjointe entre la direction du CNRS et le ministère en charge de la recherche. Cette façon de procéder, en soi aberrante pour un organisme autonome, interdit au conseil d'administration d'exercer une de ses principales prérogatives, l'élaboration de la stratégie de l'organisme et du contrat pluriannuel. Mais, c'est le moyen choisi par le pouvoir politique pour tenter de cacher l'objet réel de ce contrat, valider le démantèlement de l'établissement par pur choix idéologique.

Les élus représentants du personnel refusent de se prêter à ce qui n'est une nouvelle fois gu'une mascarade de concertation.

Les représentants du personnel demandent que soient prises en compte les remarques des instances de l'établissement et que le conseil d'administration soit pleinement associé à une nouvelle rédaction du projet de contrat CNRS-Etat.

Ils exigent que les deux parties contractantes, Etat et CNRS, soient à parité d'obligation, et donc que soit associée aux objectifs affichés par le CNRS une programmation par l'Etat des moyens financiers et humains nécessaires pour réaliser ces objectifs.

Ils demandent que soient impérativement revus plusieurs des choix inscrits dans le texte et que les quelques principes suivants soient respectés :

- le CNRS doit rester opérateur de recherche sur l'ensemble des unités
- toutes les disciplines scientifiques doivent être présentes au sein de l'organisme
- le Comité National de la Recherche Scientifique doit retrouver ses prérogatives dans l'évaluation des unités de recherche
- toute vision de gestion des ressources humaines relevant d'une conception managériale totalement décalée de la réalité du travail de recherche doit être abandonnée
- rien ne pourra se faire sans une politique de programmation pluriannuelle de créations d'emplois.

En conséguence, les élus des personnels au Conseil d'Administration du CNRS demandent comme mesures immédiates :

- le retrait du projet actuel de contrat Etat-CNRS
- l'abandon de la procédure des chaires et le rétablissement des 90 postes correspondants au recrutement normal de Chargés de Recherche au concours 2009,
- l'arrêt des désassociations d'UMR (de manière officielle ou clandestine) et des projets de regroupements forcés d'unités qui se multiplient actuellement,
- la restitution des postes supprimés en 2009 et l'arrêt des suppressions programmées pour 2010 et 2011.

Charles-Antoine ARNAUD (Sgen-CFDT), Pierre GIRARD (Sgen-CFDT), Patrick MONFORT (SNCS-FSU), Daniel STEINMETZ (SNTRS-CGT).